

PFAS : Fin de la consultation publique, les ONG sur la rÃ©serve

Dossier de la rÃ©action de H2o
May 2023

Une consultation publique s'est tenue du 12 avril au 2 mai, relative Ã un projet d'arrÃÃtÃ© ministÃriel permettant d'identifier les sites industriels potentiellement Ãmetteurs de substances per- et polyfluoroalkylÃ©es - les PFAS, dans le public dÃsignÃ©s sous le vocable "polluants Ãternels" - dans les rejets aqueux de certaines installations classÃ©es pour la protection de l'environnement soumises Ã autorisation. 16 contributions ont ÃtÃ© recueillies dont celle de l'ONG GÃnÃ©rations Futures, trÃs prÃesente dans le dÃbat. Enthousiaste Ã l'ouverture de ce dernier, l'ONG est aujourd'hui sur la rÃ©serve.

Les substances per- ou polyfluoroalkylÃ©es prÃesentent de nombreuses propriÃtÃ©s : antiadhÃ©sives, impermÃ©abilisantes rÃsistantes aux fortes chaleurs. Ces atouts ont encouragÃ© leur fabrication puis leur utilisation par de multiples secteurs industriels : le traitement de textiles, la production d'emballages alimentaires, la conception de produits en tÃ©flon ou encore la fabrication d'agents d'extinction d'incendie. Ils sont aujourd'hui largement rÃ©pandus et leur forte persistance dans l'environnement reprÃesente un enjeu de santÃ© publique. La rÃ©glementation franÃ§aise actuelle n'encadre pas la production, l'utilisation et le rejet de l'ensemble des PFAS au sein des installations classÃ©es. Dans ce contexte, le gouvernement a rendu public en janvier dernier un plan d'action pour rÃ©duire les risques liÃ©s aux PFAS et amÃéliorer la connaissance de l'exposition des citoyens Ã ces substances. Le projet de texte s'inscrit dans l'axe 4 de ce plan, qui prÃevoit notamment de rÃ©duire les Ãmissions des industriels concernÃ©s de faÃ§on significative. Ses objectifs sont d'Ãtablir un premier Ãtat des lieux de la prÃesence des PFAS Ã l'Ãchelle nationale au sein des rejets aqueux de plusieurs secteurs d'activitÃ©, et d'instruire des campagnes d'analyses ayant pour but d'identifier tous les rejets aqueux de PFAS et les secteurs d'activitÃ©s fortement Ãmetteurs de ces substances.

Dans sa contribution, GÃnÃ©rations Futures a soulignÃ© que cette campagne d'analyses, pour Ãtre efficace et pertinente, devrait : Ãtre Ãclargie Ã toutes les installations ICPE (installations classÃ©es pour la protection de l'environnement) ; rechercher plus de substances ; utiliser des mÃthodes d'analyse beaucoup plus sensibles et avec des limites de quantification bien plus basses que celles proposÃ©es ; assurer une transparence dans la transmission des donnÃ©es de la part des industriels. Outre ces faiblesses, elle regrette la suppression de l'article 5 visant la surveillance pÃrenne des rejets aqueux par les installations identifiÃ©es comme Ãtant Ãmettrices de PFAS (retrait qui a ÃtÃ© saluÃ© par la fÃcidÃ© France Chimie).

Le projet de texte final sera soumis au Conseil supÃ©rieur de la prÃ©vention des risques technologiques du 16 mai 2023. Cette affaire est cependant loin d'Ãtre bouclÃ©e puisqu'une consultation publique est toujours en cours, au niveau europÃ©en cette fois, au sujet du projet de restriction des PFAS proposÃ© par 5 Ã‰tats membres.

La consultation et les contributions - France Gouvernement